

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

**Membres
du Bureau Communautaire**
Titulaires : 28
Membres présents : 20
Votants : 20
Date de la convocation
1^{er} avril 2025

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ, SEPT AVRIL à 18 H 30, le Bureau Communautaire convoqué légalement, s'est réuni au Pôle administratif de la CCALN à Ailly-sur-Noye, sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Alain

● Etaient présents les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires Délégués :

Mesdames PREVOST Anne-Marie, DOUAY Sonia, RAMON Marie-Gabrielle
Messieurs DOVERGNE Alain, SURHOMME Alain, LAMOTTE Dominique, DURAND Pierre, MOURIER Francis, VAN DE VELDE Michel, BOUCHER Michel, LEROY Jean-Maurice, CHANTRELLE Brice, MAROTTE Philippe, DUTILLEUX Olivier

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Messieurs M. CAPELLE Hubert, VERONT Fabrice, LEVASSEUR Roger, LESCUREUX André, NOCHEZ Didier, WABLE Vincent

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames BERTOUX Julia, PATRICE-BOURDELLE Christine, PERONNET Fabienne, RIHET Anne
Messieurs BEAUMONT Joël, DELANAUD Stéphane, VAN OOTEGHEM J. Michel, TOURNIQUET Gautier

OBJET : AIDE EXCEPTIONNELLE CENTRE EQUESTRE DE BERNY

Rapport de Monsieur Alain SURHOMME, Vice-Président Développement économique, Tourisme, ESS

Compte tenu du phénomène exceptionnel météorologique de précipitations fin février et des remontées de nappes phréatiques, ayant donné lieu à la constitution du « comité opérationnel de suivi des inondations » au niveau préfectoral,

Vu la rencontre du 10 mars 2025 avec Madame MILLECAMPS, propriétaire et gérante du Centre équestre de Berny depuis 2010,

Vu les difficultés auxquelles Madame MILLECAMPS est confrontée suite à l'inondation d'une partie de son outil de travail (hangar pour abriter les chevaux) avec des frais s'élevant à plus de 8500 euros (location et frais de montage de box, service de remplacement...)

Vu la prise en charge de son assurance à hauteur de 1600 euros et l'aide attribuée par la commune d'Ailly-sur-Noye d'un montant de 1000 euros,

Vu le relevé de conclusions de la Commission développement économique en date du 3/04/25 qui donne un avis favorable pour une aide exceptionnelle de la CCALN d'un montant de 3000 euros,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Autorise le versement d'une aide exceptionnelle au Centre équestre de Berny d'un montant de 3000 euros,
- Autorise le Président et le Vice-Président Développement économique à signer tous les documents en rapport avec cette délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME
à AILLY SUR NOYE**

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 10/04/25

Affiché le 10/04/25.....

Fait et délibéré, le 7 avril 2025



Le Président,

Alain DOVERGNE